

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la
Municipal Délégation
11 11 8

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 4 décembre 2025

Date de convocation
27/11/2025
Date d'affichage
10/01/2026

2025-12-01

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MM Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Sylvie COTTARD, Jérôme BONY, Francis PONS , Olivier BARRE, Patricia PANISSIE et Guy LAYRAC

Absents : Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL et Elodie FERRIERES

Mme Patricia PANISSIE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Projet « Démolition et aménagement de l'Ilot Lagarrigue » - plan de financement pour la demande d'aide à la Région Occitanie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande à la Région est possible pour soutenir financièrement le projet d'investissement de l'Ilot Lagarrigue.

Une demande sur le volet « friche » est envisagée et le projet de démolir l'ancien garage Lagarrigue pour une renaturation du centre bourg de Lunel semble correspondre tout à fait à la politique d'accompagnement de la Région.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

- Solliciter de la part de la Région une subvention à hauteur de 0.37% soit un montant de 5000 € dans le cadre du volet « Friche » de la Région ;
- Accepte les modalités de réalisation et le plan de financement suivant :

Coût des travaux subventionnables H.T. : 736 614.20 €

| | |
|--|---------------------------|
| Subvention Fonds Vert | 79 820.00 € |
| Subvention DETR | 97 836.25 € |
| Département | 112 250.00 € |
| Subvention Agence Adour Garonne | 40 000.00 € |
| Communauté de communes Conques Marcillac | 50 000.00 € |
| SIEDA | 350.00 € |
| Région | 50 000.00€ |
| Autofinancement | 306 357.95 € (soit 41.6%) |

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Projet Démolition et aménagement de l'Ilot Lagarrigue - plan de financement pour la demande d'aide à la Région Occitanie

Date de décision: 04/12/2025

Date de réception de l'accusé 08/12/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20251201

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20251204-20251201-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

Classification :

Nom du fichier : Delib 20251201 financement Region.pdf (99_DE-012-211202213-20251208-20251201-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la
Municipal Délégation
11 11 8

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 4 décembre 2025

Date de convocation
27/11/2025
Date d'affichage
10/01/2026

2025-12-02

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MM Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Sylvie COTTARD, Jérôme BONY, Francis PONS , Olivier BARRE, Patricia PANISSIE et Guy LAYRAC

Absents : Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL et Elodie FERRIERES

Mme Patricia PANISSIE a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Modification du temps de travail de l'adjointe technique principale
2eme classe**

Monsieur le Maire rappelle le changement d'organisation du service de la cantine et de la garderie depuis la rentrée 2025/2026. Du fait du passage de quatre classes à trois classes (seulement 14 élèves contre 21 l'année précédente), l'effectif de la cantine a bien diminué et les sorties scolaires seront moins nombreuses, l'agent sera moins sollicitée. En accord avec Mme Fayel par un écrit lors de l'entretien professionnel du 1^{er} décembre 2025, constatant les différences d'organisation et la diminution de son temps de travail, la durée hebdomadaire de son travail doit être revue.

D'après le calcul d'annualisation de son temps de travail, Mme Fayel Françoise verrait son temps de travail hebdomadaire passer de 27,75h/semaine à 25,50h/semaine dès le 1^{er} janvier 2026 (à l'identique de son temps de travail avant que l'école n'accueille 4 classes l'an passé).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

- ACCEPTER le passage du temps de travail hebdomadaire de Françoise FAYEL, adjoint technique territorial 2^{ème} classe, à 25,50 h/semaine à partir du 01/01/2026.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Modification du temps de travail de l'adjoint technique principal 2eme classe

Date de décision: 04/12/2025

Date de réception de l'accusé 08/12/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20251202

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20251204-20251202-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20251202 tps de W adj trechn princ 2eme classe.pdf (99_DE-012-211202213-20251208-20251202-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 4 décembre 2025

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|--------------|-----------|
| Afférents | Qui ont pris | |
| Au Conseil | En exercice | part à la |
| Municipal | Délibération | |
| 11 | 11 | 8 |

Date de convocation
27/11/2025
Date d'affichage
10/01/2026

2025-12-03

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MM Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Sylvie COTTARD, Jérôme BONY, Francis PONS , Olivier BARRE, Patricia PANISSIE et Guy LAYRAC

Absents : Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL et Elodie FERRIERES
Mme Patricia PANISSIE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif. L'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ». Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération du 9 décembre 2016 d'adhérer à Aveyron Ingénierie et de s'acquitter d'une cotisation annuelle ainsi que de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Confirme son adhésion à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;
- Approuve le règlement intérieur de l'établissement public concernant les relations entre l'Agence et ses adhérents tel qu'annexé à la présente délibération

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation Règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie

.....
Date de décision: 04/12/2025

Date de réception de l'accusé 08/12/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20251203

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20251204-20251203-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .1

.....
Institutions et vie politique

.....
Fonctionnement des assemblées

.....
règlement intérieur

Date de la version de la 29/08/2019

.....
classification :

.....
Nom du fichier : 20251203 regl int av ing.pdf (99_DE-012-211202213-20251208-20251203-DE-1-1_1.pdf)